

La question des disparus est loin de connaître son épilogue

Ksentini propose la création d'une commission judiciaire

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) propose la création d'une commission judiciaire pour «le règlement définitif» de la question des disparus. M^e Ksentini, invité hier au forum d'El Moudjahid, précisera que cette doléance a été suggérée dans un rapport qui sera remis au président de la République le 31 mars.

Par Nabila K.

Le président de la CNCPPDH estime que la question des disparus pourra être résolue avec cette commission, «déjà utilisée dans d'autres pays». Ce qui n'a pas été du goût du P^r Issad : «Je ne crois pas en cette suggestion.» Pour lui, le dossier des disparus est très délicat car, estime-t-il, la question répond à des actes isolés, «contrairement à celle de la Kabylie». Tout en rappelant que sa commission est en possession de 4 400 dossiers de disparus, Me Ksentini précisera que celle-ci s'est trouvée face à trois thèses. La première concerne les négationnistes qui disent qu'il n'y a pas de disparus. La deuxième concerne les familles des disparus qui affirment que leurs proches ont été enlevés et détenus dans des lieux secrets. Quant à la troisième, c'est celle des ONG qui déclarent que les disparus ont été exécutés et qu'il faut aujourd'hui poursuivre les coupables.

M^e Ksentini avancera que son organisme aura pour principe premier de dire toute la vérité aux familles des disparus, et qu'il appelle un traitement moral. Pour ce qui est du traitement social, le conférencier précisera que son rapport parle d'une aide au profit des parents des victimes. Il avouera toutefois que le dossier des disparus



H. Issane / LI

est très épineux et complexe ; ajoutez à cela le nombre de disparus, précise-t-il, dont chiffres sont contradictoires. «Notre commission a un chiffre, le département de Zerhouni un autre et la DGSN un troisième». Parlant du chiffre de 3300 enterrés sous X que le département de Tounsi a révélé, Me Ksentini indiquera que son organisme propose, dans son rapport, l'identification des cadavres par des techniques modernes. «Cette solution pourra aider à résoudre, entre autres, le dossier des disparus

et permettre aux parents de faire leur deuil», notera-t-il. Le président de la CNCPPDH ajoutera que sa commission a essayé notamment de savoir qui a causé toutes ses disparitions. Résultat de l'enquête : «Le premier disparu c'était l'Etat et c'est à partir de cette situation que le chaos et les dépassements sont survenus.»

M^e Ksentini se dit quasi certain que toutes ces disparitions ne sont pas l'œuvre de l'ANP ou de la police, mais «des hommes qui travaillent dans ces institutions».

N. K.